

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016**

*Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*L'an deux mil seize, le 15 mars à 18h30,*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 08 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.*

**PRESENTS : 13**

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1. A arrêté, sur proposition du Maire, le nombre d'Adjoints à 2, suite à la démission pour raisons professionnelles de M. José VILELA, 3<sup>ème</sup> Adjoint. (soit une économie budgétaire de 1200 €/mois).
2. A modifié en conséquence le tableau officiel du Conseil Municipal.
3. A procédé à une nouvelle détermination du nombre de commissions communales et représentants des commissions communales et intercommunales.
4. A approuvé la demande de dérogation sollicitée par Madame le Maire, qui peut percevoir 100 % de son indemnité suite aux récentes réformes, et qui désire le maintien à 70 %.
5. Suite à la demande faite par M. Galley pour une hausse du taux des indemnités des conseillers municipaux, Mme le Maire ne donne pas suite pour le moment.
6. A décidé de ne pas exercer son droit de préemption pour deux propriétés « La Volière » et le « Rompé ».
7. A apporté son soutien à une motion de l'Association Groupement d'Intérêt général concernant les heures d'ouverture de la Poste de Saint-Romain le Puy.
8. Par manque d'informations, s'est opposé à la modification des statuts de la C.A.L.F. pour l'intégration de la contribution du SDIS.
9. Par manque d'informations, n'a pas donné suite à la modification des montants d'attribution de compensation liée au transfert des deux médiathèques de la C.A.L.F.
10. A approuvé une convention avec la C.A.L.F. pour la mise en place du compostage au restaurant scolaire.
11. A donné son accord pour l'achat de divers matériels au restaurant scolaire, salle d'animation et vestiaires.
12. A approuvé le devis présenté par la Poste pour la dénomination et la numérotation des rues.
13. A donné un avis défavorable et un avis favorable à deux demandes de subvention.
14. A évoqué la prochaine brocante 2016.

**Le Maire,  
Monique REY**